

Votation populaire du 13 juin 2010

Un crédit de Fr 75'000.- destiné à financer l'organisation, ainsi qu'à récompenser le lauréat d'un concours d'architectes en vue de la construction d'une nouvelle halle sportive aux Bois

Pourquoi voter NON à une 2^{ème} HALLE aux Bois

Argumentation des référendaires :

On prend les mêmes et on recommence :

Le 6 juin 2005 vous, citoyennes et citoyens, avez déjà été appelé aux urnes pour exactement le même objet qu'aujourd'hui. Vous aviez alors refusé le crédit de frs 220'000.- par plus de 60%, pour l'organisation d'un concours d'Architecte.

Dans son rapport, la commission halle de l'époque détaillait le crédit de la manière suivante :

Organisation d'un concours d'architecture	CHF 105'000.-
Honoraires d'architecte pour projet définitif et devis général	CHF 115'000.-
Crédit total voté qui couvre les deux variantes d'études :	CHF 220'000.-

Aujourd'hui

Organisation d'un concours d'architecture	CHF 75'000.-
Le conseil général, dans sa séance du 2 juillet 2007, a accepté un crédit de Fr. 37'200.00 destiné aux honoraires d'architecte pour la préparation de la mise au concours concernant la construction d'une nouvelle halle de gymnastique aux Bois.	CHF 37'200.-
Honoraires d'architecte pour projet définitif et devis général	CHF 115'000.-
Crédit total	CHF 227'200.-

Il s'agit donc rigoureusement de la même chose.
Par petites tranches c'est plus facile à avaler.

L'Impartial du mercredi 8 juin 2005 : Double halle enterrée Le crédit de 230'000 francs rejeté en votation.

- M. Daniel Kurz se dit un peu surpris de ce résultat..... Il est clair que nous étions pour ce projet. Nous avions flashé quand on nous l'a présenté, sans trop penser plus loin. Aujourd'hui, on sait ce que la population ne veut pas. On sait aussi que du côté des référendaires, il y a la volonté de réaliser quelque chose. On va donc utiliser le crédit d'étude pour un projet simplifié. Dans un premier temps, on va demander à la population ce qu'elle désire vraiment...

Aujourd'hui, en 2010, on se moque de nous en nous présentant le même projet.

Le crédit qu'on nous demande de voter a été accepté au conseil général du 7 décembre 2009 par:

8 oui - 1 non - 10 abstentions

Ce crédit a donc été décidé au conseil général, par une minorité de 8 personnes, alors que 11 personnes ne le soutenaient pas. Ceci parce que (et c'est logique) les abstentions ne comptent pas. Le PDC et le PCSI proposait même de refuser l'entrée en matière.

Voulons-nous 2 halles alors que nous n'avons pas eu les moyens d'en entretenir correctement une, et que la rénovation de celle-ci coûtera déjà cher.

Réponse au rapport de la commission de la halle : (Rapport téléchargeable sur : www.lesbois.ch)

1. *Préambule*

1.1. *Rénovation du bâtiment actuel avec agrandissement éventuel.*

Transformations, donc évaluation financière impossible sans devis.

Quand est-il du crédit de Frs 17'350.- voté par le conseil général du 2 juillet 2007 :

Texte de l'arrêté no 73 du conseil général séance no 31 du 2 juillet 2007 :

Un crédit de Fr. 17'350.- destiné aux honoraires d'architecte pour l'étude de l'assainissement de l'ancien bâtiment est accepté.

Encore une fois nous devons nous prononcer sur la construction d'une nouvelle halle de sport sans connaître le coût réel d'une rénovation de l'ancienne, pourtant exigé par nos conseillers généraux il y a bientôt 3 ans.

2. *Présentation des 3 variantes*

2.1. *Agrandissement de la halle actuelle et normes minimums obligatoires.*

Le comité référendaires espèrent que les explications de ce point n'ont pas coûté les Frs 17'350.- du crédit sus mentionné, des croquis, pas des plan, et aucun prix.

2.2. *Halle polyvalente ou complexe sportif et culturel ?*

Actuellement cette salle est-elle occupée suffisamment pour toutes ces activités énumérées sur ce point.

L'Impartial du mardi 9 décembre 2008 : Le président de la commission a dévoilé hier soir que l'ancienne Halle de gymnastique était sur-occupée. Il a promis du concret pour mars 2009...

Selon Monsieur Alain Chapatte lors du conseil général du 7 décembre 2009 : Je suis président de la Société de gymnastique depuis 2006, c'est un constat, cette année, il y a eu 9 locations de la halle actuelle. Cf. PV conseil général du 7 décembre 2009

L'année 2009, comme toutes les autres, avait 12 mois. La halle n'a donc même pas été louée une fois par mois. Avons-nous vraiment besoin de 2 halles ???

2.3. *Pourquoi 2 bâtiments en synergie?*

Investissement unique.

Utilisation commune

Entretien unique

Coût de fonctionnement moins

Élevé

Oui mais bien évidemment supérieur à l'investissement pour une seule halle, ou système de chauffage moins puissant.

3.2 Subventions et coûts

Dans ce point la commission compare l'endettement des communes voisines pour justifier l'investissement.

1. Nous apprenons donc que la rénovation de l'ancienne halle coûterait Frs 812'904.- c'est en fait le coût de la rénovation de la halle de Dombresson qui n'est évidemment pas la même que celle de Les Bois
2. La construction de la nouvelle salle de sport coûterait Frs 2'751'501.- le prix exact de celle de Dombresson, Alors pourquoi faire un concours si celle de Dombresson conviendrait ?
3. La dette n'est augmentée que de Frs 2'592'615.- c'est une erreur : la subvention a été soustraite au total rénovation plus halle neuve, alors que la subvention porterait que sur du neuf. Donc la dette communale serait plus élevée encore.
4. Ce n'est pas parce que les communes voisines ont actuellement une dette par habitant plus élevée que Les Bois que cela justifierait un investissement déraisonnable, nous pourrions aussi nous comparer avec la Grèce par exemple.

QUOTITES D'IMPOT 2009 et 2010 POUR INFORMATION :

Les Breuleux 2.05 / Saignelégier 1.95 / Le Noirmont 1.90 / *** Les Bois 2.15

*** sans la 2ème Halle

5. Dans ces comparaisons, la commission halle oublie les futurs investissements que la commune s'est engagée à faire : plan d'aménagement local, viabilisation de ces nouvelles zones à bâtir, rachat du terrain Frank Muller, etc....

4. *Fondation – Association – Population – Commune - Sociétés*

Un groupe de personnes sérieux et compétent s'est proposé pour constituer un conseil de fondation. Malheureusement des noms n'ont pas convenu ni à la commission ni au conseil communal, qui ont fait avorter ce projet. Ceci démontre très bien les problèmes rationnels dans cette commune.

Il ne faudrait en aucun cas créer une association mais plutôt une fondation. Pour la bonne et simple raison qu'une fondation, ses statuts sont immuables. Ce qui n'est pas le cas avec une association qui peut les modifier par une simple assemblée générale.

5. Fusion des communes

Si la commission halle craint de faire avancer un projet de halle pour les bois après la fusion des communes, elle admet implicitement la démesure de son projet. Les communes voisines sont peut-être plus endettées que nous mais leur quotité d'impôt est bien plus basse que celle de Les Bois.

Il nous suffit donc de faire un "copier-coller" des arguments du comité référendaire de 2005.

**Ballade au-dessus de nos moyens·
VOTEZ « NON »**

- Oui, Les Bois mérite une nouvelle halle.
- Non, à Fr. 227'200.- pour une étude. Des centaines de halles ont déjà fait l'objet d'études et de réflexions. Devons-nous recommencer aux Bois?
- Pour construire une nouvelle halle, un architecte qui a de l'expérience nous suffit. Il n'y a rien à inventer de nouveau !
- Les études sont plus une mode, qu'un besoin. Mais, les sommes qui leurs sont allouées ne sont pas perdues pour tout le monde. Par contre, pour la commune, la dépense est réelle!
- Il serait plus sage de « boucher» les trous de nos routes que d'en creuser de nouveaux dans les finances communales.
- Les inconditionnels des deux halles ne pensent qu'à leur confort en nous faisant croire à un besoin excessif, qui nous entraîne dans une ballade au-dessus de nos moyens.
- Dépenser Fr. 227'200.-- pour une étude, est absolument disproportionné.
- L'organisation d'un concours d'architectes donne au lauréat la maîtrise totale du projet. Les honoraires SIA « Société des Ingénieurs et Architectes» seront appliqués. Cette façon d'agir nous fait perdre toute maîtrise sur le projet et coupe toute négociation sur le prix des honoraires.
- La planification d'utilisation de la halle ou des halles, n'a pas été faite de manière satisfaisante.
- Le coût d'exploitation d'une halle n'a jamais été calculé. Qu'en sera-t-il de deux?
- Le budget 2010 présenté par le Conseil Communal prévoit un déficit de Fr. 156'000.--. Celui-ci ne tient pas compte du projet. Il sera impossible de ne pas augmenter la quotité d'impôt dans les années à venir avec une halle. Imaginez donc avec deux! !! Si nous acceptons de dépenser Fr.227'200.-- pour cette étude, il faudra encore, à l'avenir, que les citoyens acceptent l'un ou l'autre des projets.

Les référendaires ne s'opposent pas du tout à la rénovation de la halle actuelle, voire à la construction d'une nouvelle halle, mais en aucun cas d'en accepter deux.

Rénovons l'ancienne !!!

***VOTEZ «NON» parce qu'il est trop facile de dépenser
l'argent public.***

Halle de gymnastique et salle de spectacle

Pourquoi voter OUI ?

Parce que :

- la commission d'étude a planché sur divers projets **durant 4 ans** et celui proposé s'avère être le plus approprié.
- Le conseil communal soutient le projet
- **Le conseil général**, élu par les citoyens de la commune, a **accepté** le crédit d'étude le 20.12.2004
- **La commission financière** a donné son **feu vert** au crédit d'étude

Et surtout :

- la commune « surfe » sur **UNE VAGUE POSITIVE**, les investissements réalisés ces dernières années ayant réellement contribué à augmenter la population.
- Notre commune est enfin sortie de son immobilisme et un projet comme celui-ci tend à encore améliorer notre attractivité
- La salle de spectacle sera rénovée - comme l'a été l'école - et pourra être louée pour des repas d'entreprise, pour des mariages ou autres. La Ferrière loue sa salle pour CHF 12'000.-- à 15'000.-- par année.

Mais encore :

- **Le coût réel de l'étude n'est pas de 220'000.-- car 115'000.-- sont un acompte sur les honoraires de l'architecte retenu. La dépense réelle est de 105'000.--.**
- Dans ce genre de construction, il est important d'obtenir **plusieurs offres**, rendant le projet plus crédible et comparable en terme de **qualité - prix**. Quel architecte est d'accord aujourd'hui de présenter un projet bien étudié (environ 200 heures de travail par projet) sans être en partie indemnisé ? Le concours donne donc la possibilité aux architectes de passer du temps sur cette étude et d'en assurer le coût final.
- La réalisation de deux bâtiments, c'est deux bâtiments subventionnés. **Pour une rénovation du bâtiment actuel aucune subvention n'est octroyée.**

Pour terminer

- Croire dans le développement de notre commune c'est dire oui à l'investissement.
- Dire **oui c'est afficher son côté positif**, son envie de croire à l'avenir de la commune.

**Les enfants et adolescents seront les grands bénéficiaires du OUI, soyez-en conscients.
Merci à toutes et à tous de nous faire confiance en votant oui.**

Pierre - Alain Beuret Président du FC Les Bois

Michael Clémence Président de la société de gymnastique

Pascal Egger Président de la société d'embellissement

Gerlinde Godat Présidente du théâtre

Patricia Gillet Metteur en scène du théâtre

Laurence Babey Directrice de l'école

Gabriel Bilat

Maire sortant

Yann Chapatte

Conseiller général

Cédric Donzé

Joëlle Boichat

Jacky Epitoux

Pierre-Alain Fürst

Raphaël Willemin

Luciana Werder

Jean Baumat

Philippe Joliat

Laurent Donzé

Pierre Stauffer

Daniel Epitoux

Conseiller général

Jean-Maurice Jobin

Conseiller général

La halle est suroccupée. Faute de disponibilité plusieurs groupes du village louent la halle de la Ferrière. Les utilisateurs actuels sont :

Ecole	Gymnastique	Football
Fanfare	Parents et enfants	Théâtre
Ski-club	3 ^{ème} âge	Lotos
Carnaval	Soirées récréatives	

De plus de nombreuses répétitions sont annulées en raison du chevauchement entre activités culturelles, sportives et musicales.

Projet financier

Construction d'une halle de sport	CHF 2'520'000.--
Rénovation du bâtiment actuel en salle de spectacle	CHF 1'000'000.--
Subventions totales (canton, loterie romande, Patenschaft)	CHF 1'188'000.--
Charges nettes pour la commune	CHF 2'332'000.--

Pour 2,3 mios c'est une nouvelle halle de sport et une salle de spectacle rénovée que nous aurons.

Selon une projection financière basée sur les chiffres aujourd'hui en notre possession (investissements et fonctionnement), la hausse maximale de la charge fiscale serait de 0.05 point de quotité, soit :

Revenu imposable	Impôt actuel	Impôt futur maximal	Différence annuelle maximale
20'000	1'042	1'053	10
40'000	4'516	4'561	45
60'000	8'981	9'071	90
80'000	13'596	13'732	136
100'000	18'726	18'913	187

Les calculs sont basés sur la population et les revenus d'impôts actuels de la commune.



Pourquoi voter oui au crédit d'étude pour la halle de gymnastique et la salle de spectacle ?

- 1) Le coût réel de l'étude n'est pas de CHF 220'000.-- mais de **CHF 105'000.--**, car CHF 115'000.-- sont un acompte sur les honoraires de l'architecte retenu.

Un crédit d'étude présente de multiples avantages :

Plusieurs projets sur des maquettes seront présentés à la population
Soutien et subventionnement du canton.

Cette procédure soutenue par le canton garantit une transparence aux citoyens dans la gestion des coûts.

- 2) Les normes SIA fixent des honoraires mais aussi des exigences.
- 3) La halle est suroccupée. Faute de disponibilité plusieurs groupes du village louent la halle de la Ferrière. Les utilisateurs actuels sont :

Ecole	Gymnastique	Football
Fanfare	Parents et enfants	Théâtre
Ski-club	3 ^{ème} âge	Lotos
Carnaval	Soirées récréatives	

De plus de nombreuses répétitions sont annulées en raison du chevauchement entre activités culturelles, sportives et musicales.

- 4) Selon une projection financière basée sur les chiffres aujourd'hui en notre possession (investissements et fonctionnement), la hausse maximale de la charge fiscale serait de 0.05 point de quotité, soit :

Revenu imposable	Impôt actuel	Impôt futur maximal	Différence annuelle maximale
20000	1'042	1'053	10
40000	4'516	4'561	45
60000	8'981	9'071	90
80000	13'596	13'732	136
100000	18'726	18'913	187

Les calculs sont basés sur la population et les revenus d'impôts actuels de la commune.

Nous vous recommandons de faire confiance à la décision du conseil général du 20 décembre et de tenir compte des avis favorables du conseil communal et de la commission financière en votant oui au projet de la commission d'étude qui a œuvré pendant 4 ans.

Venez toutes et tous à la séance d'information du 17 mai 2005 à 20h00 à la halle de gymnastique pour comprendre en détail ce projet.

Le groupe de soutien au projet de la halle

Ballade au-dessus de nos moyens :

VOTEZ « NON » LE 5 JUIN

- Oui, Les Bois mérite une nouvelle halle.
- Non, à Fr. 220'000.-- pour une étude. Des centaines de halles ont déjà fait l'objet d'études et de réflexions. Devons-nous recommencer aux Bois ?
- Pour construire une nouvelle halle, un architecte qui a de l'expérience, nous suffit. Il n'y a rien à inventer de nouveau !
- Les études sont plus une mode, qu'un besoin. Mais, les sommes qui leur sont allouées ne sont pas perdues pour tout le monde. Par contre, pour la commune, la dépense est réelle !

L'étude ne comprend pas le projet de crèche, qui pourrait être intégré dans celle-ci. (Fr.700'000.--)

- Il serait plus sage de « boucher » les trous de nos routes que d'en creuser de nouveaux dans les finances communales.
- Les inconditionnels des deux halles ne pensent qu'à leur confort en nous faisant croire à un besoin excessif , qui nous entraîne dans une ballade au-dessus de nos moyens

VOTEZ « NON »

parce qu'il est trop facile de dépenser l'argent public.

Pourquoi un référendum ?

Nous vous présentons en quelques points les arguments qui ont motivé les référendaires à soumettre cet objet au scrutin populaire :

1. Dépenser **Fr.220'000** pour une étude est absolument disproportionné.
2. L'organisation d'un concours d'architectes donne au lauréat la maîtrise totale du projet. Les honoraires SIA « Société des Ingénieurs et Architectes » seront appliqués. Cette façon d'agir nous fait perdre toute maîtrise sur le projet et coupe toute négociation sur le prix des honoraires.
3. La planification d'utilisation de la halle ou des halles n'a pas été faite de manière satisfaisante.
4. Le coût d'exploitation d'une halle n'a jamais été calculé. Qu'en sera-t-il de deux ?
5. Le budget 2005 présenté par le Conseil Communal prévoit un déficit de Fr.110'000. Celui-ci ne tient pas compte du projet. Il sera impossible de ne pas augmenter la quotité d'impôt dans les années à venir avec une halle. Imaginez donc avec deux !!! Si nous acceptons de dépenser Fr.220'000 pour cette étude, il faudra encore, à l'avenir, que les citoyens acceptent l'un ou l'autre des projets.

Les référendaires ne s'opposent pas du tout à la rénovation de la halle actuelle, voir à la construction d'une nouvelle halle, mais en aucun cas d'en accepter deux.

Votation communale du

05.06.2005

Message

Rapport des référendaires

A la date fixée par le Conseil communal, les référendaires n'avaient pas remis au Conseil communal leur rapport pour motiver leur action.

Rapport du Conseil général

Lors de sa séance du 20 décembre 2004, le Conseil général a accepté par 10 voix contre 8 le crédit de Fr. 220'000.- destiné à l'étude d'un projet de nouvelle halle de sport et de la restauration de la halle actuelle en salle de spectacle.

Rapport du Conseil communal

Le Conseil communal a approuvé le rapport de la commission de la halle de gymnastique. De même, il a préavisé favorablement le crédit demandé au Conseil général lors de la séance du 20 décembre 2004.

Il soutient ce crédit d'étude et recommande son acceptation.

Le financement de crédit est prévu par emprunt.

Afin de répondre aux questions des citoyennes et citoyens, il a décidé d'organiser une séance d'information et de débat. Celle-ci aura lieu le :

**mardi 17 mai 2005 à 20.00 heures
à la halle de gymnastique**

Rapport de la commission de rénovation de la halle

Halle de gymnastique Les Bois

Pourquoi construire une nouvelle halle de gymnastique ?

Les dimensions de la salle de gymnastique actuelle ne sont plus adaptées aux normes en vigueur pour la pratique des différents sports de salle. Envisager la construction d'une nouvelle salle de gymnastique, en conformité avec les prescriptions actuelles, s'impose donc comme la solution la plus logique pour répondre aux besoins de la population. De plus, le Canton ne subventionnera pas la rénovation de la halle actuelle.

L'avenir du bâtiment actuel

Une réflexion sur l'avenir de la halle de gymnastique actuelle doit également être envisagée, car la loi sur le traitement des déchets oblige les propriétaires à déconstruire leur bâtiment (démolition avec tri soigné des déchets) au lieu de le démolir. Les coûts de déconstruction du bâtiment actuel sont donc assez importants pour qu'une étude soit envisagée afin de savoir s'il n'est pas plus profitable de le rénover et de lui trouver une autre affectation que de le faire disparaître.

L'étude du projet

Un projet doit donc être étudié et chiffré. En fonction du fait qu'il serait intéressant de conserver la halle actuelle, les variantes suivantes seront développées et chiffrées. Il s'agit de :

- 1) Construction d'une nouvelle halle avec déconstruction de l'ancienne, si possible sur un même site.
- 2) Construction d'une nouvelle halle avec rénovation de l'actuelle et affectation en salle de spectacle. Ces deux opérations peuvent être réalisées simultanément ou de manière différée dans le temps.

A l'heure actuelle, la commune n'a pas encore arrêté sa stratégie de construction, car elle a besoin d'indications détaillées et fiables du point de vue des coûts de construction. Seule une étude complète des différents éléments du projet et des coûts peut donner les indications suffisantes pour que la commune puisse choisir la solution la plus adéquate. Cette étude sera conforme au règlement SIA 102 et correspondra au projet définitif avec descriptif et devis général. Les variantes détaillées ci-dessus doivent d'abord être impérativement étudiées pour pouvoir décider en toute connaissance de cause.

Attribution de marchés publics

Pour réaliser cette étude, un mandat d'architecte doit être attribué. Cette attribution doit se faire selon les lois sur les marchés publics.

Le montant du marché à attribuer (mandat d'architecte d'environ CHF 450'000.-) conditionne le choix de la procédure à mettre en place. Dans notre cas de figure, il s'agit d'une procédure ouverte à tous les bureaux d'architecte de Suisse et des pays signataires de l'accord GATT-

OMC. Cette procédure permet deux types de mise en concurrence, à savoir : le concours d'architecture ou l'appel d'offre d'honoraires.

Pourquoi choisir d'organiser un concours d'architecture ?

Comme on peut s'en douter, la maîtrise des coûts de construction est un impératif majeur pour que l'opération soit menée à bien. La seule procédure de passation de marché public qui permet d'avoir une connaissance préliminaire des coûts de construction est le concours, car il permet de comparer des solutions entre elles, soit des avant-projets de salles de gymnastique. L'appel d'offres permet de comparer le montant des honoraires des architectes et ce, sans recevoir d'indication sur la nouvelle halle à construire. Le projet ne sera étudié qu'après l'adjudication du mandat.

• Le concours d'architecture

Lors d'un concours, chaque architecte conçoit un avant-projet sur la base du cahier des charges et du programme des locaux. On obtient ainsi des plans et une maquette que les membres du jury peuvent évaluer au niveau des coûts de construction, du fonctionnement et de la qualité architecturale, élément très important si on veut que ce bâtiment très massif puisse s'intégrer correctement et harmonieusement au centre du village.

C'est donc différentes solutions de réalisation qui sont mises en concurrence par le biais du concours. Ceci permet d'obtenir des avant-projets très performants du point de vue fonctionnel, économique et esthétique puisque c'est la meilleure solution qui remportera le marché.

• L'appel d'offres

L'appel d'offres met en concurrence les honoraires de l'architecte sur la base d'un descriptif des prestations que ce dernier aura à réaliser. Lors de l'appel d'offres on adjuge un mandat en connaissant uniquement le nombre d'heures et le tarif horaire que l'architecte entend consacrer à l'étude et à la réalisation du projet de construction. On ne peut donc pas obtenir des indications sur la salle de gymnastique puisque cette procédure interdit que des solutions soient livrées en même temps que la proposition d'honoraires. La réalisation d'un avant-projet est ensuite confiée uniquement au lauréat de l'appel d'offres qui livrera son travail sans plus être mis en concurrence.

Pour rendre une offre compétitive, on peut proposer un prix horaire bas, mais on peut aussi diminuer le nombre d'heures relatif à l'étude de la construction. Ceci est dangereux quand on sait que plus un projet est étudié, plus il est économique, fonctionnel et esthétique. On prend donc ici le risque d'obtenir une étude superficielle entraînant un coût de construction élevé. Dans ce cas de figure, aucune comparaison avec d'autres solutions n'est possible. Il y a peu de garanties que l'architecte choisi possède la sensibilité architecturale nécessaire pour intégrer correctement et avec goût la halle de gymnastique au centre du village, car l'attribution du mandat se fait sur la base du prix.

Stratégie choisie par le Conseil communal, la Commission et le Conseil général

Le Conseil communal, la Commission et le Conseil général ont agi au plus près de vos intérêts en choisissant la stratégie et la procédure la plus adaptée à vos besoins, à savoir :

- 1) Organisation d'un concours d'architecture permettant d'évaluer les possibilités de réalisation d'une nouvelle salle de gymnastique et la rénovation de l'ancien bâtiment (conjointement ou séparément), tant du point de vue du fonctionnement, des coûts que de l'intégration architecturale de l'objet.

- 2) Attribution du mandat d'architecte au lauréat du concours pour lancer l'étude des deux variantes citées au début de ce document. Les deux variantes seront ensuite examinées par la Commune qui choisira celle qui lui semble la plus adéquate en fonction de ses besoins et de ses moyens financiers.
- 3) Les subventions (Canton, Loterie Romande, Patenschaft, prêts LIM, etc.) ne se font que sur un projet définitif et précisément chiffré.

Pour mettre en œuvre cette stratégie, la Commune a demandé un crédit qui a été adopté par le Conseil général en date du 20 décembre 2004. Ce crédit se décompose comme suit :

Organisation d'un concours d'architecture	CHF 105'000.--
Honoraires d'architecte pour projet définitif et devis général	CHF 115'000.--
Crédit total voté qui couvre les deux variantes d'études :	CHF 220'000.--

Ce qu'il faut savoir et connaître avant de voter

- Il faut que la halle de gymnastique ait 50 ans d'âge pour que le Canton nous permette d'obtenir des subventions en cas de nouvelle construction.
- Le canton ne nous octroiera pas de subventions en cas de rénovation du bâtiment actuel.
- Aucun aspect esthétique, d'intégration, de fonctionnalité et de maîtrise des coûts ne se retrouve aussi clairement exprimé que dans le concours d'architecture.
- La démolition du bâtiment actuel coûterait chère.
- La polyvalence des activités (culturelles et sportives) dans un même bâtiment nécessite des aménagements fastidieux et onéreux.
- Intégrer le bâtiment actuel dans l'étude d'une nouvelle halle de sport permet d'envisager des solutions plus complètes et de trouver le projet le mieux adapté.
- La scène existante est un atout pour conserver le bâtiment actuel qui serait voué aux activités telles que spectacles, réunions, séances, festivités.
- La Commune du Noirmont n'envisage pas de projet de construction d'une nouvelle halle de gymnastique, car la halle de gymnastique date de 1965 et une somme de CHF 200'000 a été engagée en 1997 pour un rafraîchissement.

En conclusion

Envisager la construction d'une nouvelle salle de gymnastique est un acte qui engage la Commune et les citoyens pour l'avenir et ce, sur une longue période. Une clause du besoin n'est délivrée par le Canton que pour des halles de gymnastique de plus de 50 ans. Aujourd'hui, la Commune des Bois est plus que jamais un village en expansion. C'est une Commune qui grandit, une Commune qui, depuis la mise à disposition de terrains à bâtir au Joux, se redynamise. Nous ne pouvons pas négliger les coûts et, grâce au concours, nous pourrions opter pour la meilleure solution. Ce choix renforcera l'attractivité de notre Commune en la dotant d'une infrastructure moderne et de qualité qui fait actuellement défaut.

Pour toutes ces raisons, la Commission d'étude vous recommande de soutenir le crédit d'étude en votant oui.

LE CENTRE JEUNESSE A 1 AN

Nouvelle présidente au Noirmont

Une très bonne fréquentation, un couac et une nouvelle présidente: voilà le bilan du Centre jeunesse du Noirmont, qui souffle sa première bougie. A la tête de cette institution (localisée dans l'ancien café de l'Union) depuis le lancement de l'idée en 1997, Joël Vallat, de Saignelégier, passe la main. C'est également une pionnière du projet, Andrée Guenat, du Noirmont, qui reprend la barre du navire.

Deux autres changements sont encore à signaler au comité: Evelyne Gogniat remplace Yannick Galli pour le Conseil communal du Noirmont et Claudine Celji, des Breuleux, remplace Monique Walker, de Montfaucon, comme représentante des communes du plateau.

Problèmes ciblés

Jetant un regard sur cette année d'ouverture, Joël Vallat ne cache pas sa satisfaction. «Il y a une quarantaine de jeunes par ouverture et un noyau de 50 ados qui fréquentent le centre. Ils proviennent essentiellement des quatre grands villages du plateau et des trois dernières années scolaires. Plutôt que les sorties proposées, ils aiment à se retrouver ensemble autour des jeux et de la musique, ponctuel. Nous n'avons pas la prétention d'avoir résolu tous les problèmes, nous les avons plutôt ciblés». Et d'évoquer la table ronde mise sur pied récemment suite à des plaintes pour «fumette et beuveries» de jeunes près de l'église. Les gens de la paroisse et de l'école ont été invités à se joindre au comité.

Le budget (salaires des deux animateurs et location de l'Union) roule sur 100.000 francs. Le déficit va à la répartition des charges entre le canton et les communes. /MGO

Double halle enterrée

LES BOIS Le crédit de 230.000 francs destiné au projet de nouvelle halle de sport et à la restauration de la salle des fêtes a été rejeté en votation. Et dans l'intimité...

Par
Michel Gogniat

Les citoyens des Bois se sont rendus aux urnes ce dernier week-end pour se prononcer sur un crédit de 230.000 francs visant à construire une nouvelle halle des sports ainsi qu'à restaurer l'ancienne salle des fêtes. Et ceci suite à un référendum. Près de 60% des citoyens se sont déplacés pour refuser ce crédit par 265 voix contre 198 (et quatre blancs). Un score assez clair qui oblige le Conseil communal à revoir sa copie avec un projet moins ambitieux.

Pour l'anecdote, il faut tout d'abord relever qu'aucun média, hier matin, n'a relevé le résultat de la votation des Bois. Et pour cause: cette votation n'a pas fait l'objet de publication officielle... C'est donc dans l'intimité qu'elle s'est déroulée. Les référendaires, vainqueurs, ont cru à un moment donné à un boycott des médias! Il n'en était rien.

Premier vote serré

On se souvient que le crédit de 230.000 francs soumis au



La salle des fêtes, vétuste, date de 1953. A l'époque, le projet était déjà devisé à 230.000 francs.

PHOTO ARCH-GOGNIAT

vote ouvrait la porte à un double projet ambitieux: l'ancienne halle de gymnastique devait subir une rénovation complète pour se transformer en salle de spectacles. A ses côtés, on prévoyait d'ériger une toute nouvelle halle de sport. Selon une projection, la nou-

velle halle serait revenue à 2,3 millions de francs, tandis que la rénovation de l'ancienne salle s'élevait, elle, à un million. En rajoutant l'achat du terrain, les frais d'étude, etc., c'est un montant final de 3,64 millions qui était avancé. L'architecte Jean-Claude Chevillat, de Porrentruy, était venu défendre ce dossier à fin décembre devant le Conseil général. La discussion, très animée, avait débouché sur un vote final serré, à bulletins secrets (dix voix contre huit).

«Ballade au-dessus...»

Comme l'avait annoncé Jean-Pierre Bouille lors de cette séance, un référendum était lancé contre cet objet. Une séance d'information avait été donnée et les avis étaient très partagés. Si la vétusté de la halle de gymnastique, qui remonte à 1953, fai-

sait l'unanimité, les divergences sont apparues sur l'ampleur des projets. Fallait-il faire une seule halle polyvalente ou deux bâtiments? Le 24 mai, les référendaires ont distribué un tout-ménage intitulé «Ballade au-dessus de nos moyens», plagiant le titre d'une émission TV. Dans ce tract, les référendaires s'accordaient à dire que la commune des Bois méritait une nouvelle halle. Mais refusaient ce crédit de 230.000 francs, sous prétexte que des centaines de halles avaient déjà fait l'objet d'études. Pourquoi dépenser autant en frais d'étude? Second grief: l'étude ne comprenait pas le projet de crèche qui pouvait être intégré. «Il serait plus sage de boucher les trous de nos routes que d'en creuser de nouveaux dans les finances communales», concluait le tract. Ces arguments ont fait mouche. /MGO

«Nous avons flashé»

Maire des Bois, Daniel Kurz se dit un peu surpris de ce résultat. «Je pensais que le score serait plus serré». Et d'expliquer la position du conseil: «Il est clair que nous étions pour ce projet. Nous avons flashé quand on nous l'a présenté, sans trop penser plus loin», souligne-t-il. Aujourd'hui, on sait ce que la population ne veut pas. On sait aussi

que du côté des référendaires, il y a la volonté de réaliser quelque chose. On va donc utiliser le crédit d'étude pour un projet simplifié. Dans un premier temps, on va demander à la population ce qu'elle désire vraiment. Un tout-ménage avec un questionnaire sera adressé à chacun».

Bref, repartir d'un bon pied en touchant la base! /mgo

CENTRE-AJOIE

Peine adoucie pour l'ancien directeur

Epilogue hier, sur le plan pénal, de la gestion déloyale opérée au préjudice de la coopérative Centre Ajoie, à Alle, affaire qui a secoué le monde agricole ajoïlot ces dernières années. Invitée par le Tribunal fédéral à réexaminer le dossier sous l'angle de la mesure de la peine, la Cour pénale, siégeant hier Porrentruy, a réduit d'onze mois à neuf mois d'emprisonnement avec sursis pendant deux ans la peine infligée en mars 2004 à l'ancien directeur, Bernard Varrin.

Amené à statuer sur le recours de ce dernier, le Tribunal fédéral avait, le 18 février dernier, confirmé le verdict de culpabilité. Mais, considérant qu'une bonne partie des délits retenus tombaient sous le coup de la prescription, il a invité la Cour pénale à prononcer un ultime jugement. D'où la réduction décidée hier.

Du coup, l'ancien directeur aura vu sa peine passer de treize mois en première instance (3 octobre 2002), à onze mois en appel (13 mars 2004) et, finalement, à neuf mois hier. /JST

EN BREF

TOMMES NEUCHÂTELOISES

■ **Conseils du chimiste cantonal.** Claude Ramseier, chimiste cantonal jurassien, demande à la population de ne pas consommer de tommes neuchâtelaises jusqu'à nouvel avis, en raison des risques de listériose. Dans le Jura, ces fromages sont surtout vendus de main à main dans les restaurants ou les marchés. Le laboratoire cantonal jurassien analyse actuellement des échantillons qui sont à sa disposition. En parallèle, il contrôle par mesure de précaution des tommes indigènes. /mgo

PUBLICITÉ



De belles vacances avec Procrédit.

Cet été, réalisez tous vos vœux. Après examen de votre demande de crédit nous vous soumettrons une offre (taux annuel à partir de 11,5%*). Il vous suffit de nous retourner ce coupon ou de nous appeler au 0800 807 807 (numéro gratuit), du lundi au vendredi, de 8 à 18 heures. Rendez-nous visite dans l'une de nos succursales ou sur www.procredit.ch.

Compléter et adresser à: Procrédit, GEFS (Suisse) AG, Av. L. Robert 25, 2301 La Chaux-de-Fonds. Pour accélérer le traitement de votre demande, le plus simple est d'y joindre votre dernier bulletin de salaire et une photocopie de votre pièce d'identité.

Combien désirez-vous?

Montant de la somme souhaitée

CHF

Montant du remboursement mensuel souhaité

les plus petites mensualités possibles

par mensualités de CHF

Monsieur Madame

Nom

Prénom

Rue/N°

NPA/Localité

Téléphone

Date de naissance

Etat civil

Date

Signature

143

Procrédit est une marque de GEFS (Suisse) AG. Je confirme que toutes les indications ci-dessus sont correctes. J'autorise GEFS (Suisse) AG à se procurer, auprès des offices publics, du Centre d'informations de crédit (ZEK) et du Centre de renseignement sur le crédit à la consommation (IKO), tous les renseignements nécessaires à l'examen de la présente demande et au traitement du contrat ou à les leur fournir. D'éventuels verrouillages de données décidés par moi à l'égard de GEFS (Suisse) AG sont considérés comme abrogés. J'autorise GEFS (Suisse) AG à utiliser mes données à des fins et évaluations marketing internes au groupe en Suisse et à l'étranger. Je peux à tout moment révoquer la présente autorisation par écrit. *Le coût total d'un crédit de CHF 10 000.- à un taux annuel effectif entre 11,5% et 14,5% se situe entre CHF 602.- et CHF 753.- par an. Il est interdit d'accorder un crédit s'il a pour conséquence le surendettement de la consommatrice ou du consommateur.

0800 807 807

Vous nous trouverez à: Bienne • Fribourg • Genève • La Chaux-de-Fonds • Lausanne • Montreux • Neuchâtel • Yverdon • Aarau • Baden • Bâle • Bellinzona • Berne • Coire • Frauenfeld • Lucerne • Lugano • Olten • Rheinfelden • Saint-Gall • Sion • Soleure • Wetzikon • Winterthur • Zurich-Altstetten • Zurich-City • Zurich-Oerlikon

143-787225/ROC

Rapide, simple, discret. **X**procrédit



COURRENDLIN Conférence de Micheline Calmy-Rey

A l'initiative de l'Université populaire jurassienne, la conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey sera ce soir (20h) à la halle de gymnastique de Courrendlin. La cheffe du Département fédéral des affaires étrangères y donnera une conférence sur le thème «La Suisse dans un monde en mouvement». /gst

CONSEIL GÉNÉRAL

Le déficit du budget un peu rabeté aux Bois

Pour sa dernière séance de la législature, le Conseil général des Bois s'est longuement attardé sur le budget 2009. Celui-ci a finalement été accepté et présente un déficit de 205 900 francs, soit 11 000 francs de moins que la première mouture. Quant au dossier de la nouvelle halle, il est actuellement au point mort. L'ancienne, alors? Du concret devrait être dévoilé en mars 2009.

GÉRARD STEGMÜLLER

Discuter et approuver... Cela veut dire ce que cela veut dire. Hier soir, il s'est trouvé deux conseillers généraux des Bois pour s'étonner de la façon dont ils étaient «traités» lorsqu'ils demandaient des éclaircissements au sujet du budget 2009. Oh, rien de bien méchant, convenons-en, mais lorsqu'il est inscrit sur l'ordre du jour «discuter et approuver le budget de fonctionnement 2009», il est logique, même sain, que les élus du peuple voient certains doutes qui les animent se dissiper.

Ce qui fut fait au terme de débats qu'on a déjà vus plus rapides. La première mouture du budget prévoyait une perte de 216 900 francs, avec des charges de 4,7 millions et des produits pour 4,483 millions. Au bout du compte, et à la suite d'une intervention du PCSI Yann Chappatte, les charges du combustible pour l'année prochaine ont été ramenées de 26 000 à 15 000 francs. Corollaire: la



L'ANCIENNE HALLE DE GYMNASTIQUE Le président de la commission a dévoilé hier soir qu'elle était suroccupée. Il a promis du concret pour mars 2009. (CHRISTIAN GALLEY)

perte présumée pour le prochain exercice a été devisée à 205 900 francs. La quotité d'impôt demeure inchangée à 2,15. Avant de jongler avec les chiffres, les conseillers généraux avaient refusé une augmentation de 40 centimes du prix du mètre cube d'eaux usées. Celui-ci restera donc plafonné à 3fr.60.

Lors de ce baisser de rideau de la législature, le président de la commission de la halle est venu expliquer aux élus l'avancement des travaux de ladite commission. On a ainsi appris de la bouche de Joris Wohlauser que l'actuelle halle était suroccupée. Et que les responsables de la crèche avaient demandé à avoir une

«La nouvelle halle de gym, c'est un sac de nœuds»

Joris Wohlauser

case dans les meilleurs délais... Dans ces conditions, et compte tenu des installations désuètes de l'honorable bâtiment, une nouvelle halle pourrait représenter la solution idoine. «Mais tant que les terrains sur lesquels il est prévu de construire cette halle n'appartiennent pas à la commune, nous n'entrerons plus en matière. C'est un sac de nœuds», a prévenu Joris Wohlauser. Ce dernier a par contre promis des nouvelles au sujet de l'ancienne halle pour mars 2009.

Depuis le temps qu'aux Bois, ce dossier est d'actualité, on n'en est plus à quelques mois près. /GST

Birse: soirée d'information pour les pêcheurs jurassiens

La pêche est interdite dans la Birse (secteur jurassien) depuis février 2008. Des nouvelles analyses viennent d'être réalisées sur les poissons de cette rivière. Les pêcheurs sont invités à découvrir les résultats ce soir (20h) à Courtemelon. /gst

LE NOIRMONT

Fêter ensemble la veille de Noël

En 1996, une équipe du Noirmont s'était mise en route pour inviter, le soir du 24 décembre, les personnes seules à vivre ensemble cette nuit particulière. Après la halle de gymnastique, c'est le restaurant du Cerf qui a accueilli, deux années de suite, une trentaine de personnes. L'année passée, personne ne pouvant reprendre le flambeau de l'organisation, «Noël chacun pour tous» n'a pas été mis sur pied.

Excellente nouvelle: cette lacune sera comblée cette année, puisqu'une dizaine de bénévoles du district des Franches-Montagnes et même de La Chaux-de-Fonds ont répondu

aux différents appels. Les organisateurs craignent que certaines personnes se retrouvent sur la touche la veille de Noël. C'est donc particulièrement ces gens-là qui sont attendus au repas de «Noël chacun pour tous» le 24 décembre, de 19h à 23h30, sous l'église au Noirmont. Boissons et repas seront offerts. Possibilité de faire un geste dans la tirelire qui se tiendra à la sortie. Un transport est également proposé pour les personnes ne disposant pas de moyen de locomotion.

Les inscriptions sont prises jusqu'au 17 décembre auprès de Sophie Guenot, tél. 032 951 20 70. /comm-gst

En bref

■ HÔPITAL DU JURA

Le bloc opératoire fermera seulement la nuit

Dans notre édition de samedi, sur la base d'une dépêche de l'Agence télégraphique suisse (ATS), nous avons indiqué que le Gouvernement jurassien prévoyait de fermer le bloc opératoire du site de Porrentruy de l'Hôpital du Jura. L'exécutif tient à préciser que, s'il envisage une fermeture du bloc opératoire à Porrentruy, celle-ci s'appliquerait uniquement la nuit et non pas la journée. /gst

■ DELÉMONT

CS/POP + Verts derrière Gilles Froidevaux

Comme il fallait s'y attendre – et afin de «barrer la route à un candidat conservateur», dixit un communiqué publié hier –, le groupe CS/POP + Verts soutient Gilles Froidevaux dans la course à la mairie de Delémont. Le maire socialiste sortant est opposé au PDC Pierre Kohler, largement arrivé en tête au premier tour. Le deuxième tour aura lieu le 21 décembre. /gst

■ PORRENTUAY

Un soutien pour le PCSI Thomas Schaffter

Le collectif Lorette, qui a placé cinq de ses représentants au futur Conseil de ville de Porrentruy, annonce qu'il est derrière le PCSI Thomas Schaffter pour le second tour de l'élection à la mairie. /gst

■ AGRICULTURE

La baisse se poursuit

Dans le Jura, les domaines agricoles sont vendus en moyenne 2,24 fois leur valeur officielle. Les prix poursuivent donc leur baisse. S'agissant des parcelles de terres agricoles, un mètre carré d'excellente qualité vaut en moyenne 3fr.25 dans la Vallée, 2fr.37 en Ajoie et 1fr.64 dans le district des Franches-Montagnes. /rd

RÉORGANISATION SCOLAIRE

Trente classes auront fermé leurs portes en 2011

Les naissances baissent dans le Jura et la tendance ne devrait pas s'améliorer, selon les prévisions du canton. Pour réagir, le Gouvernement a présenté hier le projet «Redessiner la carte scolaire», en consultation. Cette profonde réorganisation implique une réduction du nombre de cercles scolaires de 52 à 36, ainsi que la fermeture de 30 classes, parmi les 370 actuelles.

Inscrit dans les 51 mesures d'économies du Gouvernement, ce projet devrait permettre de sauver 730 000 fr. du côté des communes et 420 000 fr. pour l'Etat. Son objectif: réadapter la structure scolaire au profil démographique des communes. Le changement passera par une hausse générale des effectifs par

classe. Avec une moyenne de 17,1 élèves par classe primaire en 2008, le Jura est sensiblement au-dessous de la moyenne nationale, qui s'élevait à 19,4 élèves par classe en 2007. Avec la révision de l'Ordonnance scolaire, l'effectif minimal passera de 12 à 15 élèves par classe.

Mais attention: «La diminution du nombre de classes ne signifie pas forcément la disparition de la présence scolaire dans les communes», indique le Département de la formation. «Comme c'est déjà le cas aujourd'hui, toutes les classes d'un cercle ne sont pas forcément localisées dans un seul village», précise Daniel Brosy, chef du Service de l'enseignement de la préscolarité et de la scolarité obligatoire.



COHÉRENCE PÉDAGOGIQUE Le projet prévoit aussi d'intégrer l'école enfantine au cercle primaire. (ARCHIVES CHRISTIAN GALLEY)

Dans les Franches-Montagnes, deux cercles scolaires présentent un effectif insuffisant selon le projet: celui des Genevez (55 élèves lors de la dernière rentrée) et celui des

Pommerats-Goumois (25 élèves). Ce dernier rejoindra Saignelégier à la rentrée prochaine, fusion oblige. Les responsables du cercle doivent encore définir la répartition

des classes. Les Genevez et Lajoux ne formeront plus qu'un cercle, chaque localité gardant une bonne part d'indépendance.

Par ailleurs, pour assurer une meilleure «cohérence pédagogique» et plus de suivi, l'école enfantine sera intégrée dans le cercle primaire.

Si le projet passe la rampe, toutes les mesures seront effectives d'ici à 2011, sachant que les fermetures ont débuté cette année déjà. Une deuxième phase du projet, qui vise à regrouper les cercles en arrondissements régionaux, débutera alors. Il s'agit d'atteindre une taille critique pour améliorer la gestion pédagogique, administrative et financière. Sa mise en place est prévue en 2011. /dwi-comm

LE NOIRMONT

Mairie: précisions

Dans notre édition du 1er décembre, au lendemain de l'élection à la mairie du Noirmont, nous avons fait état d'un «tract» collé sur la porte du restaurant où était réuni le Parti socialiste. Dans ce tract, était particulièrement visé le perdant, le candidat libre Jean-Marc Baume. Le PS du Noirmont tient à faire savoir qu'il n'est pas l'auteur de cette affiche, par ailleurs anonyme, puisque l'auteur ne s'est pas fait connaître.

Le PS ajoute que ce tract «ne concorde pas avec le respect que nous avons envers notre concurrent du moment». Le parti conclut que, désormais, «la priorité doit être mise sur la collaboration de tous pour (...) le bien de la commune». /gst

EN BREF

LES BOIS ■ Séance express au Conseil général. Séance express, hier soir, au Conseil général des Bois, pour la première séance constitutive de l'année. Elle a été ouverte par Dominique Monvert-Joliat, doyenne de l'assemblée. Il s'agissait en premier lieu de désigner les membres du bureau du législatif. Comme la Liste libre s'est pointée en tête des suffrages, c'est Jean-Maurice Jobin qui va présider aux débats. Il connaît la musique pour avoir été président du Conseil général l'an passé. Yann Chapatte (PCSI) sera son bras droit, tandis que Germaine Jobin (PDC) sera seconde vice-présidente. Deux scrutateurs ont été choisis. Il s'agit de Francis Sauser (PLR) et de Marc Bilat (Liste libre). Les conseillers généraux ont ensuite désigné les membres des diverses commissions et représentations. /mgo

LE NOIRMONT ■ Sortie des Sauvages. C'est ce soir, la lune étant pleine, que les Sauvages vont sortir d'une ferme isolée pour envahir le Noirmont. Nous en sommes à la 15e édition. C'est vers 19h30 que leurs hurlements se feront entendre sur les hauts de la localité. Gare aux filles qui se trouveront sur le chemin des Sauvages en les narguant car elles seront attrapées et plongées dans un bassin d'eau avant d'être noircies. Il s'agit-là du premier acte du Carimentran des Poillies. /mgo

■ «Eleni, la terre qui pleure» à CinéLucarne. Le Ciné club du Noirmont propose ce soir, à 20h30, «Eleni, la terre qui pleure», un film de Theo Angelopoulos. Le récit, dans la grande tradition des tragédies grecques, traverse vingt ans d'histoire, d'Odessa en 1919 avec l'entrée de l'Armée rouge, pour s'achever de nos jours à New York. /mgo

FRANCHES-MONTAGNES ■ Tremplin rebondit. Le projet «Apprentissage et perfectionnement du français», mis en œuvre aux Franches-Montagnes par l'école Tremplin, à Delémont, va pouvoir se poursuivre jusqu'en juin, grâce à l'octroi d'une contribution cantonale de 4000 francs. /jst

Formules pour fêtards

ALCOOL ET PERMIS Trois aubergistes taignons s'unissent pour organiser la rentrée nocturne de leurs clients. De nouvelles idées sont proposées ici et là



Ruedi Etter, gérant du café du Soleil, à Saignelégier, est à la source d'une initiative originale.

PHOTO GOGNIAT

Par Michel Gogniat

L'émergence du 0,5 pour mille et la multiplication des contrôles policiers (deux à Saignelégier vendredi soir) ont provoqué un changement de comportement de la part des clients des bistrotts. Pour y répondre, des formules originales – tant au niveau des transports que des boissons – se mettent en place. A l'image de l'initiative prise par trois aubergistes francs-montagnards.

«J'ai proposé cette formule à la patronne du Buffet, à Saignelégier, et au patron du Régional, au Bémont. Ils ont tout de suite été d'accord»: c'est Ruedi Etter, le gérant du café du Soleil, à Saignelégier, qui parle.

La formule est simple. Sur une affiche placardée au restaurant, on peut lire: «Chers clients, sur un coup de fil, on peut vous reconduire à la maison». «C'est un service à la clientèle», explique Ruedi Etter. Les vendredis et samedis soir, nous disposons de chauffeurs volontaires pour ramener qui le veut chez lui. Aux Franches-Montagnes, pas jusqu'à Belfort bien sûr... La course est gratuite. Le client est libre de donner un pourboire au chauffeur. A la fin du mois, on lui paiera ses kilomètres.

Cette formule sera testée durant un mois avant de tirer un premier bilan. «D'autres restaurateurs peuvent nous rejoindre», lance Ruedi Etter. Après le jass au cochon de vendredi dernier au Soleil, certains clients profitaient déjà de l'aubaine...

Autre formule originale: celle lancée par GastroJura pour ses membres (230 aubergistes).

«Chers clients, sur un coup de fil, on peut vous reconduire à la maison»

Pour le client qui désire boire une bonne bouteille au restaurant avec son épouse, on lui remet un emballage spécial qui délivre cette phrase: «Bravo, vous êtes dans les limites». Le client boit donc son verre de vin, puis referme le reste de la bouteille avant de l'emporter avec lui dans ce sachet spécial...!

A Porrentruy, le patron du Terminus a passé un contrat

avec une compagnie de taxi pour se partager les frais de la course en trois (client, taxi et aubergiste). A la discothèque du Relais d'Ajoie, un tarif de transport préférentiel est appliqué pour un minimum de quatre clients. Du côté de l'El Nouar, à Delémont, Olivier Schaffter a introduit la bière «deux fois quatre», une bière avec moitié moins d'alcool (2,4 degrés). «Un type de 70 kilos peut en boire quatre et être encore dans les normes...», commente le tenancier. Mais il ne faut se tromper dans son calcul! Le patron de l'El Nouar est aussi en discussion avec ceux du Club 138, à Courrendlin, pour la mise sur pied de bus navettes entre la vieille ville et le Casino du Jura. /MGO

LE NOIRMONT

Un nouveau directeur à la fanfare

Les assises de la Fanfare du Noirmont, sous la présidence de Jean-Luc Perriard, aura été marquée par le passage de témoin à la direction. Martial Rosset, démissionnaire, est remplacé par Joël Chabod, percussionniste professionnel et professeur de musique au Conservatoire de Pontarlier depuis 1982. «Je souhaite vraiment que notre collaboration soit saine, franche, sereine et sympathique tout en respectant le travail musical. Je serai toujours à votre écoute pour quoi que ce soit, afin qu'il règne une franche camaraderie», devait déclarer le nouveau directeur.

Le président, après avoir évoqué les temps forts de l'an passé, a annoncé que le concert annuel du 23 avril verra la participation de l'humoriste Ropiane. Trois nouveaux membres font leur entrée dans la société: Mathias Krähenbühl, Victor Hugo et Rémy Borel. Le comité reste stable.

Dix membres décorés

Lors de la soirée festive qui a suivi les débats, dix membres méritants ont été décorés: Sylvine Boillat, Morgane Gigon, Eloïse Gogniat, Anaël Joly, Géraldine Perriard, Chloé Wenger (cinq ans), Jean-Marie Paratte (20 ans), Marcel Gigandet (35 ans et membre d'honneur), Jacques Bassang (vétérinaire fédéral et 45 ans).

Programme

Quant au programme de la saison 2006, il est le suivant: loto des jeunes musiciens (4 mars); camp musical (19 et 20 mars); concert annuel (23 avril); première communion (15 mai); Giron franc-montagnard, à Saint-Brais (29 mai); concert au bord du Doubs, au Theusseret (24 juin); Fête d'été (1er au 3 juillet); grillade (4 novembre); Fête de saint Hubert (6 novembre); loto (11 novembre); octogénaire (12 novembre); confirmation (20 novembre). /HOZ

Référendum déposé aux Bois

BRAS DE FER Cent quarante citoyens demandent que le crédit de la halle soit mis en votation

Le 21 décembre, le Conseil général des Bois, après un débat de plus de trois heures, approuvait un crédit d'étude de 200.000 francs pour la restauration de la halle et la création d'une

nouvelle salle de sports (projet de 3,6 millions). A bulletins secrets, le vote fut serré (dix voix contre huit).

Ce qui était alors dans l'air en fin de séance se concrétise aujourd'hui. Un référendum a

été déposé au bureau communal. Il porte 140 signatures, alors qu'une septantaine auraient suffi. Bref, cet objet devra passer devant le souverain.

Porte-parole des opposants – ils n'ont pas d'étiquette politique –, Jean-Pierre Bouille avait déjà donné de la voix lors du débat devant les conseillers généraux. «Il n'est pas pensable de restaurer l'ancienne salle de spectacles et de construire une nouvelle halle de sports. C'est en dessus de nos moyens, avait-il avancé. Nous avions une dette importante et, maintenant que cela va un peu mieux (ré: la dette se situe à hauteur de 4,5 millions, pour un millier d'habitants), il ne faut pas recommencer. Si le projet global passe, cela représente deux dixièmes de la quotité», soulignait-il encore. Pour Jean-Pierre Bouille, il y a lieu d'étudier la réalisation d'une seule salle, et pas de deux. /MGO



Entre la restauration de la halle communale et la construction d'une nouvelle salle de sports, les opposants demandent aux habitants de choisir.

PHOTO ARCH-GOGNIAT

Mehrzhad Shirvani remonte en selle

DELÉMONT Le champion d'endurance va rester cent heures d'affilée sur son vélo. En vue d'un autre record

De la volonté, encore de la volonté, toujours de la volonté! Doté d'un physique à la Marco Pantani, le Delémontain Mehrzhad Shirvani, ex-marathonien converti au cyclisme d'endurance, n'a rien de Danton. Sauf qu'il reprend à sa manière la fameuse apostrophe – «de l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace» – du truculent révolutionnaire.

S'il préfère marteler les mots volonté et endurance, le multiple champion du monde sans maillot arc-en-ciel ne manque tout de même pas d'audace. Et encore moins de culot. A preuve, avec la foi du vainqueur, il a annoncé hier sa «décision» d'inscrire cette année deux nouveaux records à son palmarès.

Dès demain, dans le décor d'une salle de fitness du gymnase Tonic Gym, à Delémont, il enfourchera son vélo de course avec pour ambition de faire passer à la trappe son propre re-

cord de spinning (vélo sur home trainer), conquis en novembre 2002. Il avait pédalé durant 72 heures, contre 60 heures à peine pour le recordman ainsi déchu. Au total, plus de 2300 km parcourus sur rouleaux, à une moyenne de près de 32 km/heure!

Cent heures en selle

Pas question aujourd'hui pour ce phénomène de l'endurance de prolonger son record de quelques poignées de minutes! L'objectif visé consiste tout bonnement à pédaler sans fin durant cent heures, soit plus de quatre jours à vélo sans discontinuer. Seule concession faite à son tonus et au médecin: une pause de cinq minutes toutes les heures. «Tout est affaire de volonté», a-t-il redit hier, en rappelant sa devise: «Si je veux, je peux!». Très peu d'améliorations techniques pour ce nouveau périple par rapport à celui de 2002: à l'exception de certains

aménagement touchant la selle, le guidon et la suspension de sa bicyclette – la même pour les cent heures –, afin de favoriser une meilleure circulation du sang. Du coup, sa «monture» sera identique à la précédente.

S'il est difficile de déceler dans cet événement une évidente et éclatante dimension sportive, on doit admettre qu'il s'agit d'un fabuleux exercice de volonté et d'endurance. D'autant plus que l'intéressé ne court finalement que pour lui-même et pour aller, comme il le répète, jusqu'au bout de ses limites.

1000 km sur piste en juillet

Non sans humour, il a expliqué hier considérer ce défi des «cent heures» comme une mise en jambes en prévision de la conquête d'un autre record: celui des 1000 km sur piste et contre la montre, en juillet prochain au vélodrome de Zurich-Oerlikon. /JST